



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 26 JUIN 2023

Modifications de postes

DÉLIBÉRATION**N° 2023-079**

En exercice : 38
Titulaires présents : 24
Pouvoirs : 9
Excusés : 3
Absents : 2
Nombre de votants : 33

Le vingt-six juin de l'année deux mille vingt-trois à 19H00 à Saint-Bresson, salle polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Daniel TONNA secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI	POUV	Gabriel MIGNOT	Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Isabelle FORMET	A		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN	POUV	Claudette FAIVRE-BAZIN
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN	POUV	Sylvie GAVOILLE
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD	E		Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE	POUV	Sébastien RICHARDOT	Bernard GIRE	E		Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE	E		Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE		
Joël DAVAL	A		Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE	POUV	Martine ANDING	Rodolphe WACOGNE	POUV	Loïc LABORIE
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*:P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il est nécessaire de créer, à compter du 1^{er} juillet 2023, les emplois permanents suivants :

Budget Général

- 1) Un Ingénieur hors classe, relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures, en raison de ses missions de directeur,
- 2) Un Educateur territorial de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle, relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 h en raison des missions de responsable du Relai Petite Enfance.
- 3) Un adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 h en raison des missions d'animateur Relais Petite Enfance.

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		Envoyé en préfecture le 30/06/2023 Reçu en préfecture le 30/06/2023 Publié le 
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2023		ID : 070-247000755-20230626-D2023_079-DE
Objet	Modifications de postes	Délibération n°2023	079
		Page 2 sur 2	

- 4) Un adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non-complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 25 h en raison des missions d'entretien des locaux des Crèches.
- 5) Un adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 h en raison des missions d'aide cuisine collectivité.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le Conseil Communautaire

- **DECIDE** de créer, à compter du 1^{er} juillet 2023, les 5 emplois permanents suivants sur les grades de :
 1. Ingénieur hors classe, relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de Directeur Général des Services à temps complet ;
 2. Educateur territorial de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle, relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de responsable du Relais Petite Enfance ;
 3. Adjoint d'animation territorial principal 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour effectuer les missions d'animateur Relais Petite Enfance ;
 4. Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour effectuer les missions d'entretien des locaux des crèches, à temps non-complet à raison de 25 heures hebdomadaires ;
 5. Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour effectuer les missions d'aide cuisine collectivité, à temps complet ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président
 Jacques DESHAYES

